

Fiche de poste

**Enseignant spécialisé chargé de mission « coordination du pôle élèves »**

**Textes de référence :** Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées

**Titres et diplômes requis :**

CAPA-SH ou 2CA-SH ou DEPS, à défaut instituteur ou professeur des écoles s'engageant à passer le CAPA-SH

**Profil du poste**

**Missions**

L'Enseignant spécialisé chargé de mission « coordination du pôle élèves » exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN-ASH dont il est le collaborateur direct. Sa mission est départementale.

Il est un personnel ressource pour les enseignants référents, les établissements scolaires, les circonscriptions

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription et des missions départementales ASH. Dans le cadre de ses missions, il accomplit des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription

Base de données :

Tenir à jour les bases de données : toutes notifications CDAPH, orientations et affectations en SEGPA et en ULIS. Elaborer des outils de suivi des orientations et affectations et des documents d'information

CDOEASD :

Instruire les dossiers d'orientation SEGPA

Organiser et assurer le secrétariat des commissions d'orientation des enseignements du second degré (SEGPA)

Préparer les affectations des élèves

CDAPH :

Représenter les services départementaux de l'éducation nationale en commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) et CDAPH restreinte

Préparer et assurer le suivi des affectations des élèves en ULIS et SEGPA

Assurer un lien fonctionnel avec les enseignants référents, les établissements scolaires et les services administratifs de la DSDEN

Ponctuellement :

Participer au recrutement des AVS

Participer à des actions de formation en direction des professeurs et des AVS

**Compétences requises**

- Bonne connaissance du cadre législatif et réglementaire de l'A.S.H
- Connaissance des dispositifs institutionnels et structures de l'éducation nationale, du médico- social et du sanitaire destinées aux enfants et adolescents
- Sens des relations humaines, de l'organisation et du travail en équipe
- Aptitude à la conduite de réunion et à la formation d'adultes
- Esprit d'initiative, disponibilité, adaptabilité, rigueur et sens de l'organisation
- Qualité de la communication orale et écrite
- Connaissance des logiciels de bureautique
- Sens de la discrétion professionnelle.

**Implantation du poste**

Direction des services départementaux de l'éducation nationale - Laon

<b>Conditions d'exercice</b>
La durée hebdomadaire de travail est fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Les droits à congé sont ceux prévus règlementairement pour les fonctionnaires de l'Etat.
<b>Candidatures</b>
<b>Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae</b> devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne  La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.
<b>Mode de nomination</b>
Commission départementale
<b>Contact</b>
Secrétariat ASH : <a href="mailto:ienash02@ac-amiens.fr">ienash02@ac-amiens.fr</a> – 03 23 26 22 12